



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE  
Séance du 18 octobre 2018*

**N°2018/10/060 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DE LA CAPM**

*L'an deux mille dix-huit le jeudi 18 octobre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.*

**Etaient présents : 21**

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS (arrivée à 22h00), Emmanuel FONKING (arrivé à 20h15), Denise GONON, Azdine RAMDAN, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ (arrivé à 20h15), Eric KRAEMER, Geneviève CAÏN, Isabelle GUILA-CORNIL, Serge MAGLIOZZI.

**Pouvoirs : 2**

Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Madame Geneviève LEGUAY à Madame Annick PANE.

**Absents excusés : 4**

Mesdames Elise BEAUFORT-LAMBERT, Fathia BEN MABROUK, Clémence LAUMONIER, Monsieur Patrick AUGÉY.

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5,

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

**VU** l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/n°116 en date du 16 décembre 2016 portant création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'une communauté d'agglomération issue de la fusion entre la Communauté de Communes des Monts de la Goële et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

dénommée Communauté  
Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20181023-2018-060DEL-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2018  
Date de réception préfecture : 23/10/2018

**VU** la délibération CC 17120413 du 15 décembre 2017 du Conseil Communautaire de la CAPM relative à la restitution des compétences aux communes de Saint-Souplets, Monthyon, Forfry et Gèvres le Chapitre,

**VU** le rapport d'évaluation des charges transférées aux communes de l'ex CCMG pour la restitution des compétences optionnelles et facultatives de l'ex CCMG aux communes de Saint-Souplets, Monthyon, Forfry du 22 juin 2018,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération

**VU** l'avis de la commission Administration générales/Finances du 9 octobre 2018,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré

**PAR 19 voix POUR (Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Emmanuel FONKING, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL, Serge MAGLIOZZI) et 3 abstentions (Madame Denise GONON, Messieurs Camille FASSI, Azdine RAMDAN)**

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 22 juin 2018 annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
Jean-Michel MORER

